



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et Modernisation
Direction de la Commande Publique,
des Affaires Juridiques et Immobilières

DFCPAJI_AR2025_0067

Délégation de fonction et de signature à
Monsieur Christophe BLOMME
Adjoint au Maire

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjointes et Adjointes de Quartiers ;

Vu la délibération n° 3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjointes et Adjointes de Quartiers ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 11 décembre 2023 fixant à 20 le nombre des Adjointes et Adjointes de Quartiers ;

Vu la délibération n°3 du 11 décembre 2023 portant élection des Adjointes ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023_089 du 29 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christophe BLOMME, Adjoint au Maire ;

Considérant que les Adjointes au Maire sont par de la loi, officiers d'Etat Civil, et officiers de Police Judiciaire ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche des affaires communales d'attribuer à Monsieur Christophe BLOMME, une délégation de fonction et de signature ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonction et de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Monsieur BLOMME Christophe, Adjoint au Maire aux **Commerces et marchés, foires et occupations commerciales du domaine public communal.**

ARTICLE 2 : Le champ de cette délégation implique l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets et opérations, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information.

Dans le champ de sa délégation, Monsieur BLOMME Christophe reçoit également délégation de signature pour :

- Toutes correspondances, pièces administratives, dans le champ de cette délégation ;

- Les conventions approuvées par délibération du conseil municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune ;
- Les bons de commande qui procèdent de l'exécution d'un marché ou accord-cadre, les factures en attestation du service fait, les certificats ;
- Les arrêtés municipaux nécessaires à la bonne organisation de la vie commerciale communale (actes relatifs aux foires et marchés, ventes dites au déballage, les autorisations exceptionnelles de vente de marchandises (dimanches, jours fériés sur la voie publique...)) ;
- Les autorisations de débit de boissons temporaires ;
- Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire, tout acte de nature à réglementer l'organisation, à assurer le bon fonctionnement de la vie commerciale communale (les foires et marchés) et à sanctionner tout commerçant en application desdits pouvoirs ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et ce, dans la limite de 10 000€ HT et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La signature sera précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 : Monsieur BLOMME Christophe est également subdélégué aux attributions alinéa 24 de la délibération n°5 du 13 septembre 2020 et pourra à ce titre :

- Demander dans le champ de sa délégation, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et régulariser les actes et conventions s'y rapportant.

La signature sera précédée de la mention « Pour le Maire ».

ARTICLE 4 : Monsieur BLOMME Christophe exerce effectivement ces attributions d'Adjoint au Maire depuis son élection le 11 décembre 2023. Sa délégation de signature pour l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées ci-avant prendra effet à la date d'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur BLOMME Christophe**, Adjoint au Maire aux Commerces et marchés, foires et occupations commerciales du domaine public communal, la délégation reprise aux articles 1^{er} 2 et du présent arrêté sera exercée par **Madame Coralie HUSSENET**, Conseillère Municipale déléguée en charge des Foires et Marchés.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté remplace et abroge, dès son entrée en vigueur, l'arrêté DCPAJI_AR2023_089 du 29 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christophe BLOMME, Adjoint au Maire.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- inscrit au registre des actes de la Mairie,
- transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts de France,
- transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING,
- et notifié à l'intéressé délégataire.

ARTICLE 8 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **17 NOV. 2025**


Dorane BECUE
Maire de TOURCOING



Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :


CB

Accusé réception en Préfecture le : **17 NOV. 2025**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **17 NOV. 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2025_067 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/11/2025

Objet : Arrêté de délégation - Monsieur BLOMME

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 17/11/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2025_0067 - D_l_gation de fonction et de signature - Monsieur BLOMME.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251117-DAJI_AR2025_067-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/11/2025

